

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 04/03/16, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 11 mars 2016, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Montbard.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Stephen LOUREIRO, Alain THOLE, Abdaka SIRAT, Maryline DECOURSIERE, Marie-Rose GALLOIS, Gérard ROBERT, Maria MARCOS, Bernard NICOLAS, Catherine PITOIS, Sylvain TROTTI, Martial VINCENT, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Véronique VIAL, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Michel PINEAU, Annick DROYER, Christelle SILVESTRE, Benoît GOUOT.

Excusés : Monique HARPE, Danielle MATHIOT, Jean-Pierre RIFLER, Emmanuel GALOSEAU, Marlène SABARLY, Martine GAUMET, David DIANO.

Pouvoir : Monique HARPE à Stephen LOUREIRO, Danielle MATHIOT à Laurence PORTE, Jean-Pierre RIFLER à Aurélio RIBEIRO, Emmanuel GALOSEAU à Gérard ROBERT, Marlène SABARLY à Fabien DEBENATH, Martine GAUMET à Annick DROYER, David DIANO à Christelle SILVESTRE.

Secrétaire de séance : Béatrice QUILLOUX.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

Madame le Maire propose l'inscription à l'ordre du jour de deux vœux, l'un à l'adresse de Monsieur le Premier Ministre et de son gouvernement relatif aux modalités d'attribution du fonds de soutien à l'investissement local 2016 (FSIL) et l'autre à l'adresse de Monsieur François HOLLANDE, Président de la République « POUR nos industries, CONTRE l'accèsion de la République Populaire de Chine au statut d'économie de marché » ; l'inscription est validée à la majorité des membres présents et représentés (25 Pour et 4 Contre : Annick DROYER, Christelle SILVESTRE, Martine GAUMET, David DIANO).

Adoption du Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2016.01 – Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

Rapporteur : Madame le Maire

2015.171	19/11/2015	Résiliation bail commercial + restitution de caution - Mme MORIZOT Séverine (orthopédiste) – local 5 pass. A.France à compter du 12/09/15
2015.172	19/11/2015	Résiliation bail location garage n°5 Cour de l'Orangerie à compter du 12/11/15
2015.173	19/11/2015	Résiliation bail location du garage n°3 sous bibliothèque et du logement sis 10 Av. Mal De Lattre de Tassigny à compter du 30/11/15
2015.174	24/11/2015	Convention d'occupation des locaux sis 45 rue d'Abrantès à la Médecine du travail pour 4 mois à compter du 01/01/16 – loyer annuel de 5 906.83€
2015.175	26/11/2015	Annule et remplace la décision N°D-2015-171 - Résiliation bail commercial + restitution de caution - Mme MORIZOT Séverine (orthopédiste) – local 5 pass. A.France à compter du 12/11/15
2015.176	26/11/2015	Bail de location du logement sis 19 rue du Beugnon à compter du 04/12/15 pour un loyer mensuel de 600€
2015.177	07/12/2015	Attribution du marché subséquent à l'accord cadre « Fourniture d'électricité » à EDF Direction Collectivités Locales Est pour 2016
2015.178	08/12/2015	Avenant 1 au marché de fournitures de produits d'hygiène, d'entretien et de petits matériels de nettoyage – lot 2 : papiers, distributeurs et consommables – changement de dénomination de la société ARGOS HYGIENE qui devient ARGOS ORAPI HYGIENE
2015.179	08/12/2015	Avenant 3 au marché de travaux du service enfance-jeunesse - lot 9 : plomberie chauffage ventilation – travaux supplémentaires de rénovation et mise en accessibilité handicapé à hauteur de 3480€ HT (soit +18.21%) et 10 jours de travaux supplémentaires

2015.180	08/12/2015	Avenant 3 au marché de travaux du service enfance-jeunesse - lot 2 : menuiseries extérieures - travaux supplémentaires de pose de volets roulants pour des raisons de sécurité pour un montant de 2900€ HT (soit + 34%)
2015.181	11/12/2015	Résiliation du bail de location des Trompettes Montbardoises pour le garage n°6 de la Cour de l'Orangerie à compter du 10/12/15
2015.182	14/12/2015	Emprunt pour le budget Principal de 700 000€ auprès de la Banque Populaire sur 12 ans au taux fixe de 1,64%
2015.183	14/12/2015	Emprunt pour le budget Eau et Assainissement de 80 000€ auprès de la Banque Populaire sur 10 ans au taux fixe de 1,54%
2015.184	14/12/2015	Résiliation bail de location du logement n°6 sis 1 bis rue Benjamin Guérard à compter du 18/12/15
2015.185	15/12/2015	Régie d'avances de l'hôtel de Ville - modification de l'acte de création : la régie avance les menues dépenses à caractère urgent dans la limite de 25€
2015.186	17/12/2015	Régie de recette "service de navette de transport urbain" : Fin de fonction au 31 décembre 2015 du régisseur titulaire, Mikaël SIERRA
2015.187	17/12/2015	Erreur matérielle
2015.188	18/12/2015	Résiliation contrat de location des jardins n°1 et 3 au Gué St Jean au 11-08-2015
2015.189	18/12/2015	Bail de location de la maison sise 34 bis rue de Dijon à compter du 01/01/16 pour un loyer mensuel de 680€
2015.190	21/12/2015	Avenant 1 au marché de fournitures " Impression du bulletin municipal et de la plaquette culturelle" – élargissement du périmètre de distribution à la Communauté de Communes du Montbardois – augmentation du nombre de pages et d'exemplaires
2015.191	22/12/2015	Tarif 2016 de l'eau, de la redevance d'assainissement, de la location de compteur, de l'utilisation d'eau et dépôtage des camions citernes (+2%)
2015.192	22/12/2015	Avenant n°2 au marché de travaux pour la station d'épuration – augmentation de la quantité de déchets ; évacuation de 52,72 tonnes supplémentaires pour un montant de 8354,54€HT (soit + 11,13%)
2016.01	04/01/2016	Régie de recette "service de navette de transport urbain": annulation de la décision 2015-186, Mickaël SIERRA régisseur titulaire au 1er janvier 2016.
2016.02	05/01/2016	Tarifs entrées spectacle « 30 ans de scène/La Madeleine Proust » le 21 février 2016 à 15h30 à l'Espace Paul Eluard – 12€ plein tarif, 8€ tarif réduit
2016.03	07/01/2016	Restitution de caution pour le logement sis 1 bis rue Benjamin Guérard – 330€
2016.04	07/01/2016	Restitution de cautions pour le logement sis 10 Av Maréchal de Lattre de Tassigny (147.03€) et le garage n°3 bibliothèque (59.66€)
2016.05	07/01/2016	Convention de location d'une parcelle de terrain AO333 à compter du 01/01/16 - Loyer annuel de 100€
2016.06	08/01/2016	Résiliation du bail de location du garage n°1 cour de l'Orangerie au 31/12/2015
2016.07	08/01/2016	Résiliation du bail de location du garage n°3 cour de l'Orangerie au 31/12/15
2016.08	11/01/2016	Exonérations de frais de scolarité du Conservatoire de Musique et de Danse : erreur de facturation
2016.09	12/01/2016	Avenant N°3 au marché de travaux du centre de loisirs- rénovation et mise en accessibilité : lot 3 menuiseries intérieures – travaux complémentaires sur les portes extérieures pour un montant de 440€ HT (soit +6.29%)
2016.10	12/01/2016	Bail de location au SDIS pour un logement T2 1 bis rue Benjamin Guérard à compter du 22/01/16 pour un loyer mensuel de 331.21€
2016.11	12/01/2016	Convention annuelle d'occupation d'une salle au centre social par l'association S'POIR Familles - 3 jour par mois pour une participation mensuelle de 20€
2016.12	13/01/2016	Résiliation du bail de location du garage n°4 cour de l'Orangerie au 31/12/15
2016.13	13/01/2016	Bail de location du garage n°7 sous bibliothèque au 01/02/16 pour un loyer de 45€/mois
2016.14	13/01/2016	Bail de location du garage n°15 sous bibliothèque au 01/02/16 pour un loyer de 45€/mois

2016.15	14/01/2016	Exonérations de frais de scolarité du Conservatoire de Musique et de Danse : erreur de facturation
2016.16	14/01/2016	Fixation de 4 nouveaux tarifs pour les entrées visiteurs du Parc et du Musée BUFFON
2016.17	14/01/2016	Avenant 2 au marché des assurances de la Ville, lot 4 : risques statutaires des personnels ; taux de cotisation à 4.10% avec remboursement des garanties à hauteur de 90%
2016.18	18/01/2016	Exonérations de frais de scolarité du Conservatoire de Musique et de Danse : erreur de facturation (annule et remplace la décision n°2016-08)
2016.19	18/01/2016	Remboursement sinistre du 18/11/15 (abattant de fenêtre cassé) - Encaissement d'un chèque de 297 € (SMACL RC)
2016.20	18/01/2016	Avenant N° 4 du marché de travaux pour le Centre de Loisirs – rénovation et mise en accessibilité handicapé - Lot 10 : Electricité – adaptation et sécurisation pour un montant de 340.10€ (soit +0.90%)
2016.21	21/01/2016	Avenant N°2 au bail de location du garage n°14 sous-Bibliothèque – transfert de bail vers le garage n°5
2016.22	21/01/2016	Avenant n°1 au marché Prestations intellectuelles « Etude pré-opérationnelle relative au dispositif de revitalisation centre bourg (valant OPAH-RU) » - prolongement de la durée des études jusqu'au 01/03/16 sans surcoût financier
2016.23	21/01/2016	Exonérations de frais de scolarité du Conservatoire de Musique et de Danse : erreur de facturation
2016.24	22/01/2016	Avenant N° 5 du marché de travaux pour le Centre de Loisirs – rénovation et mise en accessibilité handicapé - Lot 2 : Menuiseries extérieures, pose de volets roulants pour un montant supplémentaire de 3690€ HT (soit + 43.26%)
2016.25	22/01/2016	Résiliation du bail de location du logement 29 bis rue Marceau au 15/01/16
2016.26	22/01/2016	Bail de location du garage N°7 Cimenterie à compter du 01/02/16, loyer : 60.38€/mois
2016.27	26/01/2016	Avenant n°1 au marché Prestations intellectuelles « Etude de stratégie et de développement territorial » - prolongement de la durée des études jusqu'au 01/03/16 sans surcoût financier
2016.28	27/01/2016	Opération Sécurisation de la RD 119M dans la traversée de Montbard – demande de subvention PSV 2016 au Conseil départemental
2016.29	27/01/2016	Annule et remplace D-2016-26 : Bail de location du garage N°7 Cimenterie à compter du 01/02/16 pour un loyer trimestriel de 60.38€
2016.30	28/01/2016	Bail rural entre la Ville et le Club Hippique de MONTBARD pour une durée de 9 ans à compter de 2016 pour un loyer annuel de 900€
2016.31	29/01/2016	Bail de location-appartement N°6, 10 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à compter du 01/03/16 pour un loyer mensuel de 540€
2016.32	04/02/2016	Résiliation du bail de location du logement sis 10 avenue Mal de Lattre de Tassigny à compter du 31/01/16
2016.33	04/02/2016	Camping Municipal "Les Treilles" : Modification tarifs et dates d'ouverture - saison 2016
2016.34	04/02/2016	Modification du bail commercial de la société Montbardoise de Pressing – paiement mensuel des loyers à compter du 01/04/16
2016.35	05/02/2016	Résiliation de bail de location 15 rue Daubenton - Association Diocésaine de Dijon au 31 janvier 2016

Le Conseil Municipal donne acte de la communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées.

2016.02 – Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un moment important de la vie démocratique qui permet d'échanger sur les grandes orientations financières de la collectivité.

Elle remercie la Directrice Générale des Services, pour la note explicative envoyée aux élus afin que chacun puisse participer activement au débat et invite l'ensemble des conseillers à faire état des propositions et/ou questionnements qu'ils pourraient avoir, au fur et à mesure du déroulement de ce débat.

Madame le Maire rappelle le contexte économique et les perspectives nationales qui ont bien évidemment un impact sur les orientations budgétaires de la commune.

Elle souligne notamment la **baisse structurelle et durable des ressources** (baisse de la Dotation globale de fonctionnement de 704 995€ en trois ans pour la Ville de Montbard) **associée à une hausse des charges obligatoires** (contribution au FPIC depuis 2012 avec une estimation à 410 000 euros pour 2016 notamment, entre autres).

Madame le Maire précise que l'objectif pour la collectivité est bien sûr de maîtriser les dépenses et faire des économies pour palier la baisse des ressources **dans le but de réinvestir l'argent économisé** dans des projets de développement et dans un souci de gestion plus entrepreneuriale, afin de dynamiser l'économie locale et permettre à Montbard sa « revitalisation ».

Elle explique les choix opérés par son équipe :

- maintien du niveau des investissements,
- ne pas actionner le levier fiscal pour augmenter les recettes de la collectivité,
- poursuivre le désendettement engagé depuis 2014.

Madame le Maire tient à poursuivre la baisse des charges de fonctionnement qui incombent à la collectivité grâce à un pilotage budgétaire précis : maîtrise des recrutements, réorganisation du travail, stratégie de valorisation du patrimoine communal et travail sur l'efficacité des services rendus à la population.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit être organisé dans les communes de plus de 3.500 habitants, dans le délai de 2 mois précédant l'examen du budget ;

Considérant la présentation par Madame le Maire des grandes orientations des finances de la collectivité pour l'année 2016 (**voir documents annexes**) ;

Le Conseil Municipal,

- **donne acte** au Maire de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016.

2016.03 – Quartiers Fays – Saint Philibert - Corcelotte : travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 119 M - demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Plan de Soutien à la Voirie (PSV) et amendes de police

Rapporteur : Abdaka SIRAT

Considérant que la Ville de Montbard souhaite mettre en place plusieurs systèmes permettant d'une part de sécuriser les piétons et d'autre part de faire ralentir les véhicules sur la RD 119M de l'entrée de ville, côté Crépand, à celle de la Route de Nogent ;

Considérant la constatation d'une augmentation du trafic routier (estimé à un peu plus de 1000vl /jour) ;

Considérant que des comptages réalisés en 2009 par le CG 21 et ensuite régulièrement vérifiés par un radar pédagogique posé par les services de la ville montrent que les vitesses en entrée et en sortie d'agglomération sont excessives (moyenne de 65 km/h côté Crépand, et 75 km/h côté Nogent) et ce malgré un abaissement de la vitesse à 70km/h côté Nogent ;

Considérant qu'au niveau de l'allée de Corcelotte notamment et au droit du Canal après le pont de chemin de fer, les véhicules réaccélèrent quasiment systématiquement, ce qui est dangereux pour les riverains et les piétons ;

Considérant le descriptif de l'opération suivant :

- Création de trottoirs avec éléments verticaux en entrée d'agglomération côté Crépand pour ralentir la vitesse des véhicules.
- Création de zones surélevées au droit de la rue de la Fauverge et de la rue des Fays, notamment pour sécuriser la traversée des piétons.
- Création d'une alternance de stationnements au niveau de l'allée de Corcelotte pour éviter la réaccélération des véhicules et renforcement des cheminements piétons.
- Création d'un trottoir en sortie d'agglomération vers Nogent entre la rue de Fays et les dernières maisons en laissant une voie de circulation minimale pour éviter les vitesses rapides.

Considérant que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 220 952,20 € HT ;

Vu la délibération du 12 octobre 2015 du Conseil départemental créant un nouveau dispositif de soutien à la voirie communale et le lancement de la campagne relative à ce programme d'aides à la voirie présentement pour la réalisation de travaux d'aménagements de la voirie départementale laissés à la charge de la commune ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** le projet d'aménagement et de sécurisation de la RD119M,
- **certifie** que ces travaux portent sur une route départementale,
- **sollicite** une aide financière du Conseil départemental de la Côte d'Or dans le cadre du Plan de Soutien à la Voirie et de la répartition du produit des Amendes de police,
- **dit** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du Budget Principal 2016,
- **sollicite** l'autorisation de commencer les travaux susmentionnés avant la décision d'attribution,
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

2016.04 – Action culturelle du Musée 2016 : demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Dominique ALAINE

Considérant que la programmation du Musée et Parc Buffon de Montbard pour 2016 sera ponctuée d'événements qui permettront d'aborder différentes facettes de la personnalité de Louis Jean-Marie DAUBENTON, que les conférences et événements nationaux entretiendront un lien étroit et cohérent avec lui tout au long de l'année ;

Considérant que, articulée autour du tricentenaire de la naissance de Daubenton, celle-ci mettra en lumière différents aspects de sa vie et de son œuvre scientifique. Les publics scolaires bénéficieront également de cet éclairage ;

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Exposition "Fossiles, naissance d'une science"		Commune	7570
Assurance	1500	DRAC	5020
Scénographie	4770		
Impressions	1500		
Frais de réception	20		
Conférences	500		
Ateliers pédagogiques			
Matériel	500		
Intervenants	650		
Rencontres éclairées	3000€		
Nuit de la chauve-souris	150€		
TOTAUX	12 590 €		12 590 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ou des membres présents et représentés,

- **sollicite** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), une subvention à hauteur de 40% du montant des dépenses liées à la mise en place des actions culturelles 2016 du Musée Buffon soit 5 020 euros.

2016.05 - Plan d'étude transition énergétique - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Côte d'Or et de l'association de la Métal Valley

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Considérant que les collectivités territoriales font face à de nombreux défis dans un contexte de plus en plus difficile et contraint : réglementations exigeantes, coûts des énergies en hausse, augmentation des besoins énergétiques, diminution des ressources fossiles ...

Considérant que l'ambition de la Ville de Montbard est de mettre en place une politique énergétique devant permettre de réduire significativement sa facture énergétique et de s'engager dans une démarche de développement d'actions de réduction des consommations énergétiques et production d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire ;

Considérant le projet d'un protocole d'accord Terr'innove entre la Ville de Montbard, l'association Métal Valley, le Conseil départemental de la Côte d'Or et la société ENGIE, visant à co-construire la feuille de route d'une stratégie énergétique d'un territoire à énergies positives ;

Considérant le coût de mise en œuvre d'une feuille de route Terr'Innove de 15 000 € HT ;

Considérant la démarche d'appui aux territoires par le Conseil départemental de la Côte d'Or pour la mise en œuvre de la Transition énergétique pour la Croissance Verte conformément aux orientations définies par le Plan Climat Energie Territorial ;

Considérant la démarche de soutien de la Metal Valley à la démarche entreprise par la Ville de Montbard ;

Monsieur Benoît GOUOT s'étant abstenu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **approuve** l'ambition d'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale et sa première étape mise en œuvre par la rédaction de la feuille de route Terr'Innove
- **autorise** le Maire à signer le protocole d'accord entre la Ville de Montbard, l'association Métal Valley, le Conseil départemental de la Côte d'Or et la société ENGIE,
- **sollicite** une aide financière du Conseil départemental de 7500 € pour la rédaction de la feuille de route Terr'Innove (soit 50% du montant HT de l'action)
- **sollicite** une aide financière de 1000€ auprès de l'association de la Métal Valley pour la rédaction de la feuille de route Terr'Innove.

2016.06 – Fusion des écoles maternelles Ferry et Pasteur

Rapporteur : Véronique VIAL

Considérant que, dans un contexte général de baisse des effectifs du Premier degré dans l'académie de Dijon et au sein de la circonscription de Châtillon sur Seine à laquelle les écoles de Montbard sont rattachées, deux écoles maternelles ont fait l'objet de mesure définitive ou provisoire de fermeture de classes par décision du Comité Technique Spécial Premier Degré : une fermeture définitive de classe à l'école Ferry (sur 2 classes - effectif prévisionnel de 28 élèves à la rentrée 2016 soit 14/classe) et une fermeture provisoire sur l'école Pasteur (sur 3 classes - effectif prévisionnel de 48 élèves soit 16/classe) ;

Considérant que Montbard compte à ce jour 4 écoles maternelles: Cousteau, Diderot, Ferry, Pasteur, pour 230 élèves de maternelles ;

Considérant que jusqu'en 2011, elle comptait une 5^{ème} école maternelle, Victor Hugo située aux Bordes, avec au moment de sa fermeture, un effectif de 31 élèves réorientés sur l'école Cousteau (à titre de comparaison, Châtillon sur Seine compte 3 écoles maternelles pour 256 élèves de maternelles, Avallon 3 écoles maternelles, Tonnerre 3 écoles maternelles, Semur en Auxois 2 écoles maternelles) ;

Considérant que d'un point de vue pédagogique l'option d'une classe unique dans une école de Montbard est écartée ;

Considérant le coût de fonctionnement d'une école, l'obligation légale de sa mise en accessibilité et l'organisation afférente, entre autres, à la mise en place des N.A.P. suite à la réforme de 2014 ;

Considérant la proposition de fusionner les deux écoles maternelles Ferry et Pasteur en une structure unique à la rentrée 2016 avec un regroupement en centre-ville à la maternelle Pasteur disposant de locaux inoccupés ;

Considérant que ce regroupement induit une mutualisation des locaux et des moyens humains et financiers alloués par la collectivité ;

Considérant que la décision est prise en concertation entre la Ville, l'Inspecteur d'Académie, la directrice des services départementaux de l'éducation nationale et que l'ensemble des partenaires a été consulté ;

Considérant qu'afin d'accompagner l'évolution de la nouvelle structure, la direction des services départementaux de l'éducation nationale maintient la 3^{ème} classe à l'école et une 4^{ème} est accordée pour faciliter cette transition, portant ainsi l'effectif prévisionnel à 19 enfants/classe ;

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

Avec 6 voix Contre (Michel PINEAU, Annick DROYER, Christelle SILVESTRE, Martine GAUMET, David DIANO, Benoît GOUOT) et 23 voix Pour,

- **approuve** la fusion des écoles maternelles Ferry et Pasteur en une entité unique basée dans les locaux de la maternelle Pasteur, à compter de la rentrée scolaire 2016.

2016.07 – Dénomination de voirie : Chemin Etienne de Lacépède

Rapporteur : Bernard NICOLAS

Considérant que la montée d'escalier, qui relie la rue Daubenton à la rue du Paradis et qui longeait le cimetière originel accolé à l'Eglise Saint-Urse ne porte aucune dénomination à l'heure actuelle ;

Considérant que seule une mention de « chemin du salut » figure sur un document daté de 1846 - Atlas communaux des plans d'alignement (1824-1865) conservés aux archives départementales de la Côte-d'Or ;

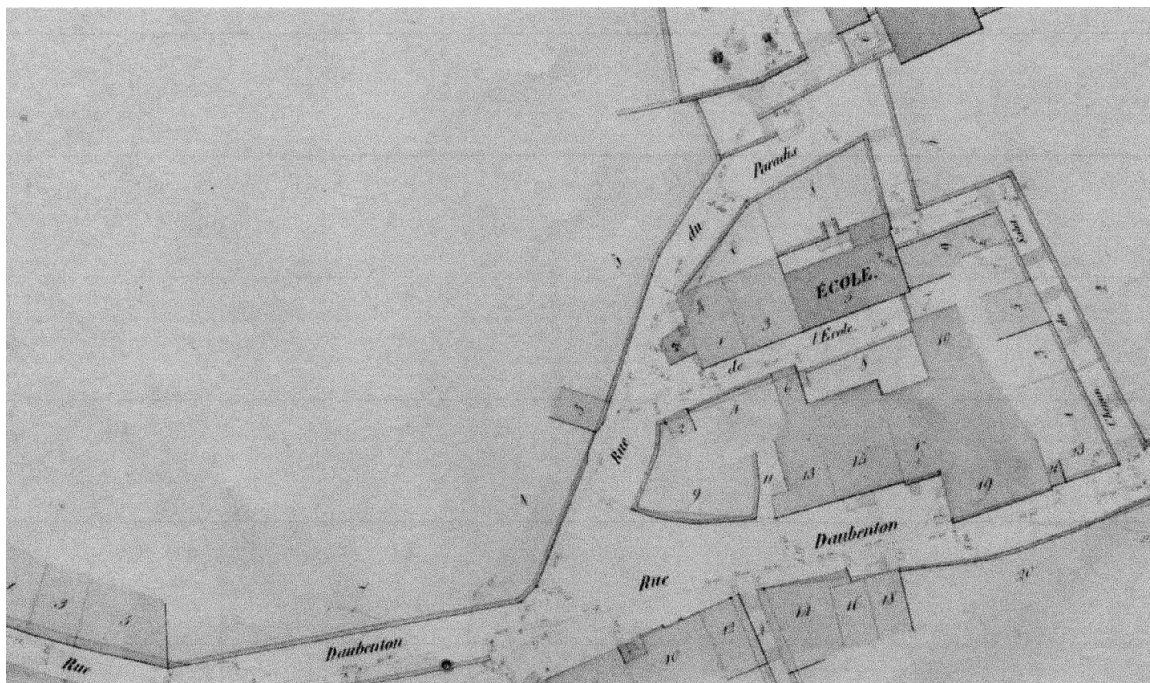
Considérant que le chemin a perdu son nom à une date inconnue ;

Considérant que, Bernard Germain Etienne de la Ville, comte de Lacépède est un savant et un homme politique.

Naturaliste considéré comme l'un des fondateurs de la biologie moderne, il fut plus que l'un des collaborateurs de Buffon en étant considéré comme son continuateur. C'est une trouvaille minéralogique qui est à l'origine de sa correspondance avec Buffon qu'il rencontre en 1776 au Jardin du Roi. Buffon obtient pour celui qu'il considère comme son élève l'emploi de garde et sous-démonstrateur des collections d'histoire naturelle du Jardin du Roi et lui confie la charge de rédiger l'Histoire Naturelle des quadrupèdes ovipares et des serpents sur la base de toutes ses notes accumulées à ce sujet. Après la mort de Buffon, Lacépède publiera le dernier volume du Supplément de l'Histoire Naturelle en 1789 puis les années suivantes œuvrera à la publication d'une Histoire des poissons et une Histoire des cétagés, qui sont considérées comme la suite de l'Histoire Naturelle. Lacépède côtoie également Daubenton au Museum dont il devient le premier titulaire de la chaire d'ichtyologie et d'erpétologie.

Elu par les citoyens de la section du Jardin du Roi à l'assemblée électorale de Paris, il accèdera en 1792 à la fonction de député au sein de l'Assemblée Législative. Franc-maçon convaincu de la voie ouverte par le général Bonaparte pour sortir de la désorganisation du Directoire, il fait partie des 29 premiers sénateurs élus en 1799. En 1803 il est le premier à être désigné grand Chancelier de la Légion d'Honneur.

Cet amoureux de la nature mourut presque pauvre ne tirant aucun bénéfice des hautes fonctions qu'il occupa. Emporté par une épidémie de variole, ses derniers mots furent « je vais rejoindre Buffon ».



Monsieur Benoît GOUOT s'étant abstenu,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

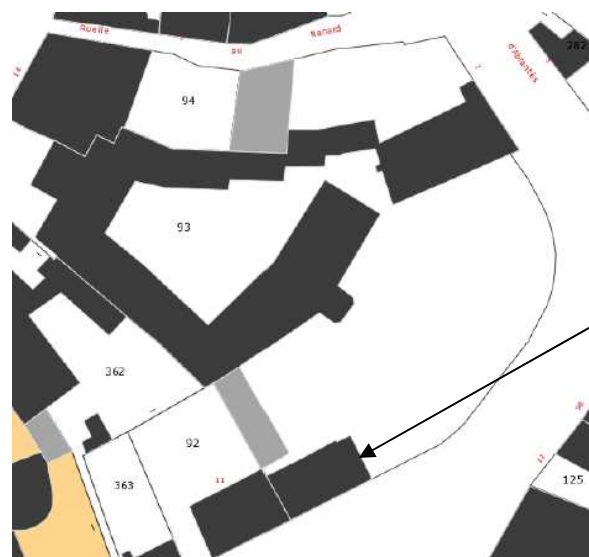
- **nomme** le chemin qui relie la rue Daubenton à la rue du Paradis : « chemin Etienne de Lacépède (1756-1825) »,
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

2016.08 Dénomination du bâtiment ex. tribunal : « Espace Pierre WALDECK ROUSSEAU »

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Considérant la parcelle AM 93 constituée de la cour de l'ancien GRETA, de l'école de musique, du bâtiment occupé par la mission locale rurale et celui communément appelé Ex-Tribunal ;

Considérant la volonté de dédier cet espace, entre autres, aux représentations syndicales accueillies depuis 1968 dans des locaux situés au 45, rue d'Abrantès ;



Bâtiment Pierre WALDECK
ROUSSEAU

Considérant l'action de M. Pierre Marie René Ernest Waldeck-Rousseau (1846 -1904), homme d'État français, député, ministre de l'intérieur, président du Conseil au plus vif des luttes de l'affaire Dreyfus. Il fit voter la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels et la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations.

Monsieur Benoît GOUOT s'étant abstenu,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **nomme** le bâtiment de l'ex-Tribunal situé dans la Cour de l'école de musique et de danse : espace Pierre WALDECK ROUSSEAU ;
- **lui donne** le numéro de voirie 13 rue des FOSSES ;
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

2016.09 Dénomination d'espace public : « Place de la Pépinière royale »

Rapporteur : Gérard Robert

En 1734, Buffon achète un premier terrain à Montbard, le cultive et y sème un ensemble d'arbres. Deux ans plus tard, par acte du 30 avril 1736, il achète du sieur Daubenton, tout près de sa pépinière, «un terrain dont celui-ci avait formé un étang », « ainsi que le droit à lui vendu par la ville d'attirer dans l'étang du Pâtis les eaux des fontaines de la Courcelotte et de la Corbie et du ruisseau joignant ».

Considérant que cet ensemble de terrains correspond à l'actuelle place abritant les Halles du Marché de Montbard ;

En 1736, Buffon obtient du prince de Condé la création d'une pépinière publique à Montbard sur son terrain. Cette pépinière publique lui est confiée avec pour objectif de subvenir aux besoins des habitants. De fait, en 1740, Buffon peut mettre à la disposition du public 300 poiriers, 100 pommiers, 100 pruniers, 100 cerisiers, 100 pêchers nains, 30 abricotiers, 100 amandiers ; la culture des forestiers accapare une partie du terrain et on élève 300 chênes, 100 ormes, 300 noyers, 500 peupliers et 3.000 ormillles.

La pépinière joue également un rôle expérimental par la plantation de mûriers blancs dans un contexte de développement de la production des soieries dans le royaume. . En 1742, Buffon fournit 60.000 petits plants, 20.000 pour Dijon. 20.000 pour Chalon. 20.000 pour Auxonne.

En 1760, une autre pépinière d'arbres et arbrisseaux étrangers est formée à Montbard par Pierre Daubenton, père du collaborateur de Buffon et maire de Montbard. Son fils, Georges-Louis Daubenton, avocat au Parlement et subdélégué de la prévôté de la ville de Paris, continuera l'œuvre de son père en y ajoutant une collection d'arbres étrangers forestiers et fruitiers. Buffon utilisera les arbres de cette pépinière pour former les jardins du Parc Buffon et les jardins du Roy à Paris (actuel Jardin des Plantes).



ADCO 3725 – 15 août 1742



Michel PINEAU, Annick DROYER, Christelle SILVESTRE, Martine GAUMET, David DIANO, Benoît GOUOT s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **nomme** l'espace public constitué des parcelles cadastrées AL 291 et AL 327, « Place de la Pépinière royale ».

- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

2016.10 - Dénomination du giratoire "Rond-point de GATTINARA"

Rapporteur : Marie-Rose GALLOIS

Considérant la création du giratoire lors de la construction du centre commercial à l'entrée de MONTBARD route de DIJON et son absence de dénomination ;

Considérant le nouveau jumelage de la ville de MONTBARD avec la commune italienne de GATTINARA située dans le PIEMONT ;

Considérant que chacune des villes jumelles bénéficie déjà d'un espace public éponyme,

Considérant la volonté de nommer ce giratoire : "Rond-point de Gattinara" ;

Monsieur Benoît GOUOT s'étant abstenu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **nomme** le giratoire à l'entrée de la rue de DIJON à MONTBARD le "ROND POINT de GATTINARA",

- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

2016.11 - Dénomination de la salle des réunions à l'Hôtel de Ville : salle Louis DEFER

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Considérant la salle annexe à l'hôtel de ville dont l'entrée se situe Place Jacques GARCIA ;

Considérant la volonté de nommer cette salle appelée à être rénovée et mise en accessibilité ;

Considérant l'action de M. Louis DEFER, Maire de la Ville de Montbard de 1955 à 1971, titulaire de nombreuses décorations (Croix de guerre 1914-18, médaille de Verdun, médaille interalliée, Officier de l'Ordre des Palmes Académiques, médaille d'honneur départementale et communale, médaille d'Or du travail, Chevalier de la Légion d'honneur) ;

Considérant que l'ancien stade nautique portait son nom ;

Monsieur Benoît GOUOT s'étant abstenu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **nomme** la salle annexe à l'Hôtel de Ville : salle Louis DEFER,

- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

2016.12 – Intégration dans le domaine public et dénomination de l'impasse des MUSES

Rapporteur : Maria MARCOS

Considérant la parcelle AZ 200 desservant la nouvelle chambre funéraire et l'atelier du tailleur de pierre ;

Considérant la nécessité d'intégrer au domaine public routier de la ville de MONTBARD cette parcelle puisque c'est une voie ouverte au public ;



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **intègre** la parcelle AZ 200 au domaine public routier de la ville de MONTBARD ;

- **intègre** cette nouvelle voie dans le tableau de classement des voies communales (longueur 55 m largeur 6 m) ;

- **nomme** cette nouvelle voirie : Impasse des MUSES pour la distinguer du chemin des Laries Clochets que l'usage désigne parfois "Chemin des MUSES" ;

- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

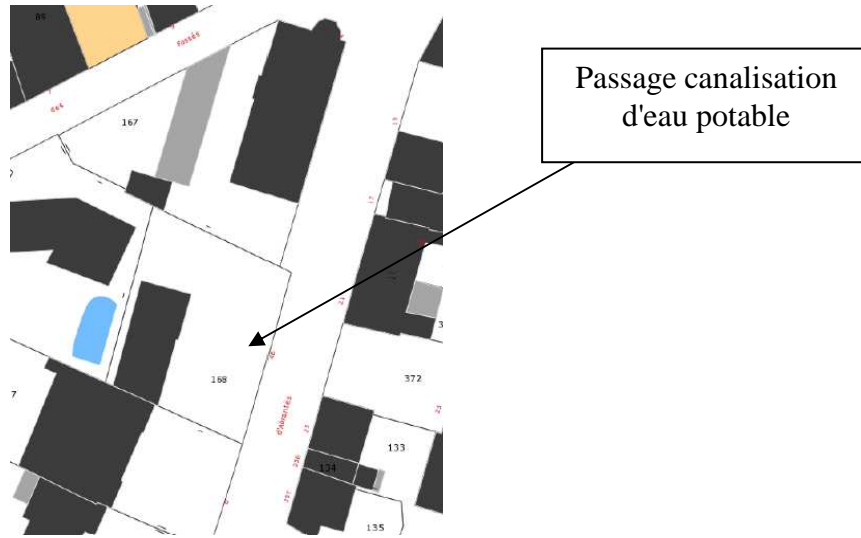
2016.13 – Création d'une servitude de droit privé sur la parcelle AM 168 au 4b rue d'ABRANTES

Rapporteur : Martial VINCENT

Considérant le passage d'une partie de la canalisation d'eau potable de la rue d'ABRANTES sur le terrain privé de la parcelle AM 168 ;

Considérant la volonté des propriétaires de fermer leur propriété par l'édification d'un mur ;

Considérant la nécessité de créer une servitude de passage autorisant la ville à laisser passer une partie de la canalisation d'eau potable rue d'Abrantès sous le domaine privé de la parcelle AM 168 ;



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise** la création d'une servitude de passage d'une partie de la canalisation d'eau potable passant rue d'ABRANTES sur la parcelle AM 168,
- **prend** en charge les frais afférents à cette création,
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

2016.14 – Création d'emplois saisonniers pour le service camping municipal

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :

- la loi n° 83-634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, article 3,
- la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3 alinéa 2,
- le décret 88-145 du 15.02.1988 relatif aux dispositions statutaires des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien et l'accueil du camping municipal durant toute la saison touristique ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **crée** 1 emploi d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires) pour une durée de 6 mois, du 1er avril 2016 au 30 septembre 2016 inclus.
- **crée** 1 emploi d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet (24 hebdomadaires) pour la période du 1er mai 2016 au 30 septembre 2016 inclus.

2016.15 – Création d'un emploi de six mois en saisonnier pour le service musée

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :

- la loi n° 83-634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, article 3,
- la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3 alinéa 2,
- le décret 88-145 du 15.02.1988 relatif aux dispositions statutaires des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la nécessité d'assurer les besoins du service Musée durant toute la saison touristique ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **crée**, un emploi saisonnier d'Adjoint du Patrimoine 2ème classe à temps complet pour une durée de 6 mois au service des Musées du 1er avril 2016 au 30 septembre 2016.

2016.16 – Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents momentanément absents (délibération de principe)

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux dispositions statutaires des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale qui a fait l'objet d'une révision par décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 ;

Considérant que cette révision implique pour notre collectivité la prise d'une délibération de principe sur l'autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement puisque cette nouvelle délibération doit être visée dorénavant dans les contrats que nous serons amenés à conclure pour des remplacements ponctuels ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaires ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise** Madame le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

2016-17 - Création d'un emploi d'animateur pour les interventions en milieu scolaire (service musée)

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Considérant :

- la démission effective au 29 février 2016 de l'agent chargé de mission au musée, lequel intervenait de manière régulière en milieu scolaire
- le planning et la thématique des ateliers proposés au public scolaire et validés en décembre 2015
- la nécessité d'assurer la continuité du service des interventions en milieu scolaire pour la période du 1^{er} avril 2016 au 30 juin 2016.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **crée** un emploi d'Animateur qui interviendra régulièrement pour la période du 1^{er} avril 2016 au 30 juin 2016, rémunéré de manière forfaitaire pour un montant brut de 90 € par vacation.

2016.18 – Publication de la liste des marchés conclus en 2015

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics, précisant qu'au cours du premier trimestre de chaque année, la personne publique doit publier, sur le support de son choix, la liste des marchés conclus l'année précédente, en indiquant de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services ;

Le Conseil Municipal,

- **donne** acte au Maire de la publication de la liste ci-dessous :

I/ Marchés de travaux

- **20 000€ HT à 89 999,99€ HT**

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal
Travaux d'aménagement de la voirie – Hameau de la Mairie	7/07/2015	RENEVIER Terrassement - 21500
Mise en peinture des grilles du Parc Buffon	1/06/2015	Pierre MASSE - 21460
Remise en état de la supervision de la STEP et création d'une supervision process eau potable	24/11/2015	Socété ACTEMIUM - 21121
Réalisation de l'œuvre artistique Métal Valley	7/01/2015	Métal Innovation – 21120

- **90 000€ HT à 5 185 999,99€ HT**

	Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal
Lots	Travaux pour le « Réhabilitation du marché couvert »		
1	Démolition - maçonnerie	5/02/2015	PONZO Bâtiment - 21140
2	Charpente métallique	5/02/2015	Sarl CRAI - 21140
3	Menuiseries extérieures aluminium et intérieures	5/02/2015	Eurl COUVREUX - 21140
4	Plomberie - sanitaires	5/02/2015	Eurl SZYNKIEWICZ - 21500
5	Peinture	5/02/2015	Sarl Fabien BERTHOLLE - 21400
6	VRD	5/02/2015	RENEVIER Terrassement – 21500
7	Matériel	5/02/2015	I.D.E.C. – 21800
8	Electricité	5/02/2015	LAURIN Electricité – 89160
	Travaux pour la station d'épuration – Remplacement des diffuseurs d'air	18/08/15	Suez Environnement – DEGREMONT Services - 67540

II/ Marchés de fournitures

- **20 000€ HT à 89 999,99€ HT**

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal
Fourniture et livraison d'une résidence mobile pour le camping « Les Treilles »	11/09/2015	O'HARA SA –Parc d'activités du Soleil LEVANT - 85806
Fourniture de consommables informatiques	08/09/15	MAKESOFT - 33450

- **90 000€ HT à 206 999,99€ HT**

Néant

- **207 000€ HT et plus**

Néant

III/ Marchés de services

- **20 000€ HT à 89 999,99€ HT**

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal
Etude pré-opérationnelle relative au dispositif de revitalisation du centre bourg	23/07/2015	PACT 21/71 - 21071
Etude de stratégie de développement territorial	16/07/2015	CCI Côte d'or - 21000

- **90 000€ HT à 206 999,99€ HT**

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal
Parc Buffon : études pour la mise en place d'un schéma directeur et maîtrise d'œuvre de travaux	7/09/2015	RL & Associés - 69006

- **207 000€ HT et plus**

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal
Transports scolaires de Montbard	25/06/2015	Transdev Pays d'Or - 21000
Accord –cadre – Fourniture d'électricité	9/11/2015	EDF Collectivités - 21000
Marché subséquent 2016 – Fourniture d'électricité	8/12/2015	EDF Collectivités - 21000

2016.19 – Modification des statuts du SICECO

Rapporteur : Alain THOLE

Considérant que lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses Statuts ;

Considérant que cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires, et

- Permettre aux EPCI à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat ;

Considérant que le SICECO, en s'ouvrant aux EPCI à fiscalité propre, demeure un syndicat mixte fermé et qu'il conserve, vis-à-vis de ses communes adhérentes, sa compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ;

Considérant que les compétences optionnelles déjà proposées antérieurement sont maintenues et que de nouvelles compétences optionnelles sont maintenant offertes aux adhérents :

- Distribution publique de chaleur incluant les chaufferies bois, pour communes et EPCI (art 6.3)
- Conseil Energie Partagé, diagnostic et suivi énergétique des bâtiments pour communes et EPCI (art 6.8)
- Développement des énergies renouvelables pour communes et EPCI (art 6.9)
- Maîtrise de la demande d'énergie pour EPCI seulement (art 6.10)

Considérant que le SICECO souhaite offrir à ses adhérents des services connexes dont voici la liste ci-dessous :

- Cartographie, service d'information géographique (art 7.1)
- Technologies de l'information et de la communication (art 7.2)
- Diagnostic et suivi énergétique des bâtiments (art 7.3)
- Certificats d'Economies d'Energies (art 7.4)
- Développement des énergies renouvelables (art 7.5)
- Planification énergétique territoriale (art 7.6)
- Rénovation énergétique et politique énergétique (art 7.7)
- Instruction des déclarations de projets de travaux et des déclarations d'intention de commencement de travaux -DT/DICT- (art 7.8)

Considérant que les services, au contraire des transferts de compétence qui emportent dessaisissement complet de la commune, permettent à cette dernière de confier au Syndicat une mission ponctuelle ou portant sur une partie du patrimoine de l'adhérent ;

Considérant qu'ils seront mis en œuvre par convention signée entre le SICECO et l'adhérent, qui en réglera les modalités techniques et financières ;

Considérant que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015,

- **autorise** Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

2016.20 – Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

Rapporteur : Alain THOLE

Considérant que, suite à la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) par arrêté inter préfectoral du 29 décembre 2015, le S.I.R.T.A.V.A. a fait l'objet d'un arrêté portant fin d'exercice de ses compétences ;

Considérant qu'il convient maintenant de désigner 2 délégués au nouveau syndicat (1 titulaire et 1 suppléant) ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **désigne** Sylvain TROTTI (titulaire) et Emmanuel GALOSEAU (suppléant) au sein du comité syndical du SMBVA.

2016.21 – Vœu à l'adresse de Monsieur le Premier Ministre et de son gouvernement relatif aux modalités d'attribution du fonds de soutien à l'investissement local 2016 (FSIL)

Dans le contexte difficile de redressement des comptes publics auquel notre collectivité participe de façon responsable en diminuant ses charges de fonctionnement tout en maintenant son niveau d'investissement sans recourir au levier fiscal, l'annonce du gouvernement d'un fonds de soutien à l'investissement local pour 2016 en deux enveloppes de 500 et 300 millions d'€ n'est pas anodine.

La ville de Montbard et sa communauté de communes sont seules lauréates du dispositif expérimental de revitalisation des centres-bourgs en Côte d'Or. Pour notre Collectivité, le FSIL est un outil financier vital pour relancer de lourds investissements dans le cadre de cette démarche et qu'elle ne pourra porter seule.

Le FSIL est un signe d'espoir de l'engagement de l'État à soutenir en tout point les projets de revitalisation des centres-bourgs.

La ville de Montbard ne ménage pas ses efforts pour donner vie au projet global et cohérent dont notre territoire a besoin. Les délais sont extrêmement contraints et ce projet, aussi passionnant et motivant qu'il soit, n'en demeure pas moins chronophage et sollicite sans relâche l'implication de l'ensemble des services et élus. L'accompagnement de notre projet par les hommes et les femmes de vos services a été remarquable. Les services de la DDT, de la DREAL, de l'ANAH, de la DRAC, de la Sous-préfecture et de la Préfecture... nous ont apporté un soutien technique considérable en respectant nos orientations. Un soutien d'autant plus précieux aujourd'hui que la convention de revitalisation du centre-bourg arrive en phase de rédaction.

Toutefois, les délais de dépôt des dossiers de demandes du FSIL nous contraignent à accélérer des procédures incompressibles, à faire face à des délais impossibles à tenir, à aller encore et toujours plus vite quitte à passer à côté de l'essentiel et du but même du projet : la démarche expérimentale de revitalisation du centre-bourg.

Martine GAUMET, Annick DROYER, David DIANO et Christelle SILVESTRE ne prenant pas part au vote,
Michel PINEAU s'étant abstenu,

Le conseil municipal de Montbard,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **souhaite sensibiliser** Monsieur le Premier Ministre et son gouvernement sur la nécessité de prendre en considération le travail de la collectivité sur le terrain et son besoin impérieux de pouvoir monter ses dossiers avec réflexion et méthodologie, sans le couperet de délais intenable.

2016.22 – Vœu à l'adresse de Monsieur François HOLLANDE, Président de la République « POUR nos industries, CONTRE l'accession de la République Populaire de Chine au statut d'économie de marché »

La République populaire de Chine presse l'Union Européenne de lui accorder le statut d'économie de marché, une décision prévue pour 2016. Le statut d'économie de marché n'est pas un symbole, c'est un statut juridique à l'OMC ; si cette classification technique était octroyée à la République populaire de Chine, comme celle-ci le demande, l'UE perdrait systématiquement la capacité de mettre en place des mesures anti-dumping appropriées visant les importations vendues à des prix déloyaux résultant de dumping illicite. Ceci affecterait considérablement la compétitivité des secteurs manufacturiers européens, et affaiblirait les économies européennes encore fragiles. Entre 1.7 et 3.5 millions d'emplois européens pourraient disparaître, plus de 350 000 seraient menacés en France, et une baisse potentielle du PIB européen est estimée de 2 à 3%.

Les secteurs les plus vulnérables seront, entre autres, l'acier, la céramique, l'aluminium, le papier, le verre, les pièces automobiles, de même que les produits chimiques et les industries de technologie environnementale.

Si la République populaire de Chine obtenait ce statut d'économie de marché, le lobby des industriels européens prévoit une déferlante chinoise qui anéantirait ce qu'il reste de l'industrie européenne. La Confédération européenne des syndicats parle de « catastrophe pour l'emploi ». L'association de la Metal Valley, regroupant à Montbard 8 entreprises dont 3 leaders mondiaux dans leurs domaines, alerte sur les effets désastreux d'une telle décision.

A Montbard, nous sommes tous attentifs aux informations sur l'un des fleurons de l'industrie française incarnée par le groupe Vallourec, touché de plein fouet par la chute des cours mondiaux du pétrole et face aux difficultés duquel l'Etat a réagi via BPi France et la Caisse des dépôts et consignations. Ce soutien est un signe fort de l'importance de l'activité pour notre économie et l'emploi.

Le contexte actuel rend difficile l'équation à résoudre pour l'ensemble des sites industriels montbardois, les plus dépendants des commandes pétrolières. Notre tissu industriel n'en conserve pas moins beaucoup d'atouts, un savoir-faire technologique de pointe et une haute valeur ajoutée humaine. Le marché mondial appelle les décideurs à se repositionner pour anticiper l'avenir et l'Etat doit défendre nos industries auprès de l'Union européenne.

Martine GAUMET, Annick DROYER, David DIANO et Christelle SILVESTRE ne prenant pas part au vote,
Le conseil municipal de Montbard,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **demande** au Président de la République de tout mettre en œuvre pour que la République populaire de Chine n'accède pas à ce statut d'économie de marché.

Madame le Maire informe l'assemblée de la date du prochain conseil municipal : le 8 avril 2016.

La séance est levée à 22h30.